AR Prefecture
016-200054047-20220523-2022_05_23_09-DE
Reçu le 25/05/2022
Publié le 25/05/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 19
Excusés-Absents : 07
Délégations : 05

Date de Convocation :
jeudi 12 mai 2022

Date d'affichage :
jeudi 12 mai 2022

Le vingt-trois mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 12 mai 2022, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme VILLEDARY Véronique, M. BOOB Frédéric, Mme SIMON Sandrine, M. GAULTIER Tom, Mme BOURDIER Elise, Mme LAFONT Cindy, M. DEVAINE Justin

Délégations : Mme VILLEDARY Véronique à M. GUINOT Jean-François, M. BOOB Frédéric à M. PAULET Didier, Mme SIMON Sandrine à M. LEBRET Hubert, M. GAULTIER Tom à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme BOURDIER Elise à Mme FAYET Margot

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2022/05/23
N°09

9 - Finances. Demande d'exonération partielle de la redevance d'assainissement de l'abattoir par la Communauté de Communes

Par courriel en date du 14 avril 2022, M. le Président de la Communauté de Communes a sollicité de la part du Conseil Municipal, une exonération partielle de la redevance d'assainissement pour l'abattoir pour 2022 suite à une surconsommation d'eau liée à une fuite en 2021.

Après analyse des factures transmises par le centre d'abattage qui révèle une consommation anormalement élevée d'eau pour l'année 2021, il est proposé de déduire de la part communale de la redevance d'assainissement (abonnement et consommation inclus) la somme de 13 713 € H.T.

Au vu de ces éléments, M. Le Maire propose au Conseil Municipal,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE** votre accord pour exonérer l'abattoir de la redevance communale d'assainissement au titre de l'année 2022 de 13 713 € H.T.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 24 mai 2022

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)